



FR

AL-ALAC-ST-0714-02-01-FR
TEXTE ORIGINAL : Anglais
DATE : 31 juillet 2014
STATUT : Version finale

COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

Déclaration de l'ALAC sur le rapport: Soutenir le secteur des noms de domaine dans les régions mal desservies

Introduction

Tijani Ben Jemaa, membre de l'ALAC de l'Organisation régionale At-Large Afrique (AFRALO) et le membre de l'équipe de direction de l'ALAC (ALT) et Alan Greenberg, membre de l'ALAC de l'Organisation régionale At-Large de l'Amérique du nord (NARALO) et l'agent de liaison de l'ALAC auprès de l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO), ont rédigé une version préliminaire de cette Déclaration après la discussion de ce sujet au sein d'At-Large et dans les listes de diffusion.

Le 18 juillet 2014, cette Déclaration a été affichée sur [Rapport d'At-Large: Soutenir le secteur des noms de domaine dans les régions mal desservies Espace de travail](#).

Le même jour, Olivier Crépin-Leblond, le Président de l'ALAC, a demandé au personnel des politiques de l'ICANN en faveur de l'ALAC d'envoyer un appel à commentaires concernant les recommandations à tous les membres d'At-Large via [la liste de diffusion des annonces de l'ALAC](#).

Le 23 juillet 2014, une version incluant les commentaires reçus a été publiée sur l'espace de travail susmentionné et le Président a demandé au personnel d'inviter les membres de l'ALAC à participer à un vote de ratification concernant la Déclaration proposée entre le 23 juillet et le 30 juillet 2014.

Le Président a ensuite demandé à ce que la Déclaration, référencée AL-ALAC-ST-0714-02-00-FR, soit transmise au processus de la consultation publique et qu'on mette en copie le membre du personnel de l'ICANN responsable de la consultation publique à ce sujet, avec une note précisant que la Déclaration attendait la ratification de l'ALAC.

Le 31 juillet 2012, suite au vote en ligne, le personnel a confirmé l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 12 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention. Vous pouvez consulter les résultats à l'adresse suivante : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=4131Isv99TeRcWqgTBzE7wH2>.

Récapitulatif

1. L'ALAC soutient fortement le concept de soutenir la DNI dans les régions mal desservies mais note qu'en augmentant simplement la DNI sans avoir des augmentations relatives à la demande ne sera pas utile.
2. L'évolution des programmes de la DNI devrait adhérer aux principes suivants : 1) Tout en accroissant la pénétration de la DNI, les standards des fournisseurs ne devraient pas être baissés ; 2) l'éducation à tous les niveaux est la clé ; 3) les processus pour devenir bureau d'enregistrement devraient être clarifiés et simplifiés à l'aide de la formation et de l'assistante ; 4) les demandes soumises au bureau d'enregistrement devraient être raisonnables basées sur le coût de la vie local et les contraintes

La version originale de ce document, rédigée en anglais, est disponible sur <http://www.atlarge.icann.org/correspondence>. S'il y a une différence d'interprétation ou est perçue comme étant différente entre une version non anglaise de ce document et le texte original, le texte original s'applique.

financières associées ; 5) le deuxième tour du nouveau gTLD devrait donner la priorité aux candidats venus des pays avec une économie en développement et entreprendre un programme d'approche pour assurer une meilleure compréhension ; et 6) le soutien technique et légale devrait être fourni aux nouveaux candidats du gTLD dans les régions sous-desservies.

Déclaration de l'ALAC sur le rapport: Soutenir le secteur des noms de domaine dans les régions mal desservies

L'ALAC soutient fortement le concept de soutenir le secteur des noms de domaine (DNI) dans les régions mal desservies.

Comme nombreux de ceux qui ont commentés ont le souligné, il ne s'agit pas simplement d'avoir plus de bureaux d'enregistrement. L'écosystème qui les entoure doit être pris en considération aussi. Le seul accroissement la DNI sans avoir des augmentations relatives à la demande ne sera pas utile.

Comme les programmes de la DNI évoluent, les principes suivants doivent être respectés :

1. Le titulaire et les droits de l'utilisateur et les attentes ne devraient pas être baissés afin d'augmenter la pénétration de la DNI – nous avons besoin de plus de fournisseurs, pas de fournisseurs avec des standards inférieurs ;
2. L'éducation à tous les niveaux est la clé pour augmenter la demande et les fournisseurs locaux ;
3. Les processus pour devenir bureau d'enregistrement devraient être clarifiés et simplifiés dans la mesure du possible et la formation devrait être disponible ;
4. Les demandes soumises aux bureaux d'enregistrement devraient être raisonnables basées sur le coût de la vie local et les contraintes financières associées. Comme un premier exemple, l'assurance exigée pour les bureaux d'enregistrement est une préoccupation réelle pour les régions sous-desservies par exemple le coût, la convertibilité de la monnaie locale). Une solution pour ce problème devrait être cherchée pour favoriser l'établissement de nouveaux bureaux d'enregistrement dans ces régions là-bas.
5. Étant donné la faible représentation des économies en développement dans le premier tour du nouveau gTLD, le deuxième tour devrait donner la priorité, sinon l'exclusivité, aux candidats venus des pays avec une économie en développement. En conformité avec le concept du programme échoué du JAS, les honoraires et les exigences doivent être alignés sur les réalités des économies en développement, qui ne sacrifie la stabilité et la sécurité de l'internet. C'est critique qu'un programme de sensibilisation doive être adopté pour assurer une meilleure compréhension du programme, ses avantages (par exemple économiques, culturelles, linguistiques, etc) et toutes les exigences pour une candidature.
6. Le soutien technique et légal est nécessaire pour les candidats de la région mal desservie pour un nouveau gTLD. Un programme pour un tel soutien devrait être développé.